

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL CONTROLE FISCAL DU 17 02 2009



Le CSP à distance

Pour l'administration, l'expérimentation s'est déroulée dans les meilleures conditions, emportant l'assentiment de tous les agents concernés.

Pour l'Union SNUI - SUD TRESOR, il convenait dans un premier temps de mettre en lumière certaines données qui expliquent pourquoi l'opération lancée en 2007 s'est déroulée sans douleur apparente. Il s'agissait ensuite de mettre en exergue les difficultés rencontrées qui ne sont que le reflet du mal endémique dont souffre le contrôle fiscal et plus particulièrement le CSP, difficultés amplifiées par l'exercice de la mission à distance. Enfin il convenait de souligner les limites de l'exercice.

Vous avez dit « sans douleur »

Le CSP à distance s'est révélé être dans un premier temps une expérimentation sans douleur, mais a aussi mis en lumière les difficultés dans lesquelles la mission contrôle sur pièces se débat depuis quelques années, tout en pointant les limites de l'exercice à distance. L'administration, en amont comme en aval, dans les directions exportatrices comme dans les directions importatrices, a présenté le projet comme celui de la justice fiscale et celui du maintien des emplois sur place. On sait depuis ce qu'il en est advenu.

Quand en plus de tout cela, les directions destinataires de ces dossiers ont globalement mis les moyens techniques et humains au service de cette nouvelle mission, loin du managérial classique, loin d'une pression statistique insupportable, l'expérience avait tout pour réussir. L'amour de leur métier, la conscience professionnelle et l'intérêt des agents pour traiter de nouveaux dossiers étaient un gage sinon de succès du moins d'adhésion.

Des difficultés récurrentes accentuées par l'effet distance

Mais la réalité de la situation à laquelle le contrôle fiscal se trouve confronté depuis pas mal d'années ne pouvait manquer de resurgir, amplifiée par l'effet éloignement du terrain et de la préhension in situ de l'environnement personnel du contribuable vérifié.

Le pilonnage, l'archivage, la méconnaissance du terrain, du contribuable et de son dossier, les difficultés pour reconstituer des dossiers notamment en matière FI ont engendré beaucoup d'échanges et de demandes entre services, et au final ont réduit considérablement la portée des résultats. Tous les avis s'accordent pour reconnaître la lourdeur de la tâche de reconstitution des dossiers papier nécessaires à l'accomplissement de la mission, les données informatiques étant largement insuffisantes.

Les limites de l'exercice

Peu de résultats significatifs ont été enregistrés en raison souvent d'une mauvaise sélection, peu de contentieux ont été mis en avant en raison de l'absence de redressements conséquents, par la même une absence de demande de rencontre directe avec le contribuable ou le conseil. Demain si la volonté de l'administration est de faire de ce genre de procédé un mode de fonctionnement normal, il faut s'attendre à des déplacements de l'agent vérificateur, au traitement massif des rendez-vous, à un problème de sécurisation du transport des dossiers, à une aggravation des conditions de travail, au retour en force de la prégnance de la statistique, aux traitements de contentieux, à l'écartèlement entre le gestionnaire et le vérificateur du dossier. Il faudra aussi convaincre le contribuable redressé, du bien fondé de l'éloignement de la personne qui vérifie son dossier et des difficultés de communication engendrées par un tel dispositif.

Il va falloir aussi régler le problème de la sélection opportune et qualitative des dossiers, le retour en force des statistiques, bref de l'apport d'une mission supplémentaire, et devenue ordinaire, dans des départements cruellement touchés par le manque de moyens.

L'administration met en avant l'insuffisance de la qualité de la Webcam, mais ne nous trompons pas l'agent a besoin d'un contact direct avec le contribuable de même que le contribuable a besoin d'un contact direct avec l'agent, C'est ce qui ressort de toutes les études de ces dernières années sur la qualité de l'accueil. Les échanges entre services se sont révélés lourds, induisant une surcharge de travail pour des résultats décevants. Ces échanges étaient pourtant indispensables et la faillibilité sur ce point ne peut que conforter la nécessité d'un travail de contrôle sur place.

Pour l'Union SNUI – SUD TRESOR , une meilleure couverture du tissu fiscal et une amélioration de la qualité du CSP passent par :

- L'arrêt des suppressions d'emplois qui conduisent à trouver des artifices pour donner l'impression d'un accomplissement intégral des missions alors que le même problème d'inaccomplissement intégral de ces missions se retrouve dans tous les départements.
- Une action de contrôle au plus près du contribuable.
- La fin du dogme du « tout dématérialisé » et du pilonnage qui font des ravages.
- L'arrêt de la normalisation à tout crin et le développement du CSP d'initiative sur place.

Une administration prudente. Loin d'une généralisation, un appel aux bonnes volontés

Une fois n'est pas coutume, l'administration est restée sur son quant à soi. Pour elle, bien sûr, l'expérimentation est globalement un succès. Cependant les difficultés rencontrées en matière de communication par Web Cam, la dématérialisation des dossiers, notamment des dossiers à teneur domaniales, FI, conduisent à observer une prudence de bon aloi.

Le principe de l'interlocuteur unique est balayé d'un revers de main, s'agissant pour nos interlocuteurs de contrôle et non de prestation de service. Deux poids et deux mesures, suivant ce qui arrange ou dérange.

La Direction Générale affirme n'avoir jamais garanti la préservation des emplois sur place grâce à ce nouveau mode de fonctionnement. Les agents qui dans les départements ont entendu un tout autre discours de leur DSF apprécieront.

Pas de généralisation mais la Direction Générale s'apprête à jouer un rôle de facilitateur pour les directions qui souhaiteraient sur la base du volontariat s'engager dans la voie du CSP à distance, de façon intra ou supra départementale, tout en assurant la compétence juridique de chacune d'entre elles.

Alpage CSP : attention danger

Pour l'administration la problématique Alpage est loin derrière nous, il ne faut pas condamner l'outil sur cette base, les agents ont maintenant bien pris en compte les avantages d' Alpage ainsi que celui de RIALTO. Il s'agit avant tout de valoriser le travail des agents et les travaux effectués en matière de CSP. Partage, mutualisation, informations sur la couverture du tissu fiscal...

Pour l'Union SNUI-Sud Trésor, là encore cette expérimentation peut apparaître sans douleur, l'administration mettant en avant la relative souplesse de l'outil, la volonté d'améliorer les liaisons entre les services et la prise en compte des remarques formulées par les agents.

Le problème n'est pas réglé pour autant du fait du mille feuilles informatique sur lequel on rajoute une strate supplémentaire, strate qui ne règle pas les difficultés d'une informatique parcellisée et d'une chaîne de traitement comportant de nombreuses ruptures.

Plus grave encore pour l'Union SNUI - Sud TRESOR, les avancées techniques sont incertaines par contre les risques en terme de contrôle interne et de flicage sont bien présents. L'outil présente un vrai danger même s'il n'apparaît pas immédiatement : celui de l'individualisation des missions eu égard à la prégnance du contrôle interne et des indicateurs. En d'autres termes le risque de flicage et ses conséquences en terme de notation, voire demain en terme de rémunération au mérite. Ce n'est pas cette affirmation de la part de l'administration : « un outil qui permet de reconnaître le travail accompli et d'attribuer le mérite des travaux effectués à leurs véritables auteurs » qui peut nous rassurer. Individualisation quand tu nous tient !!

Devant notre inquiétude sur ce sujet l'administration s'engage à mettre par écrit que les remontées se doivent d'être agrégées et anonymes, comme c'est déjà le cas pour Alpage CFE. Chacun appréciera.

Paris, le 19 février 2009